



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E208428

VALABLE JUSQU'AU 10/06/2026

ÉDITÉ LE

25/06/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/01/2023

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 26/01/2023  
1 000

Raison sociale : AGV RENOV

45 RUE MENDES FRANCE  
59790 RONCHIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC Lille Métropole

Siret : 948 640 370 00011

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 3818148

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 148507943

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 148507943

Téléphone : 06 85 20 55 71

Portable : 0685205571

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@agv-renov.com

Responsabilité légale :

VERIN TRUFFIN AMANDINE DIRECTRICE GENERALE / VERIN GEOFFREY  
PRÉSIDENT

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité           | * Date d'attribution |
|-----------|-------------------------------------------------|----------------------|
| 7122 PROB | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE | 11/06/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 11/06/2025         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 11/06/2025         |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé                      | 11/06/2025         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.